

Politique de biodiversité d'Aviva

Introduction

La protection et l'amélioration de la précieuse biodiversité de la planète font partie intégrante de l'engagement de longue date d'Aviva en faveur du développement durable.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) recommandent tous deux de s'attaquer conjointement aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, lesquels sont étroitement liés; le succès de l'un dépend fondamentalement du succès de l'autre. Nous sommes d'accord. Ainsi, nos mesures pour aborder la perte de biodiversité vont de pair avec l'Ambition de durabilité d'Aviva et notre objectif de devenir une entreprise « zéro émissions nettes » d'ici 2040. Ce document :

- expose les arguments en faveur de mesures immédiates;
- illustre les mesures prises par Aviva pour lutter contre la perte de biodiversité;
- introduit un ensemble de principes pour guider notre prise de décision et nos mesures en matière de biodiversité;
- présente cinq domaines dans lesquels nous pensons pouvoir contribuer à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

Les arguments en faveur des mesures

La biodiversité est définie comme la variabilité des organismes vivants de toutes origines¹. Cela inclut les variations dans une même espèce et les variations interspèces, ainsi que leur nombre. Les organismes vivants interagissent avec l'environnement qui les entoure au sein d'une unité fonctionnelle appelée écosystème, un ensemble qui procure à la société des avantages connus sous le nom de services écosystémiques. En voici quelques-uns :

- des ressources telles que de la nourriture, de l'eau douce ou des médicaments;
- des phénomènes tels que la pollinisation, qui rend possible nos systèmes alimentaires, les micro-organismes décomposent les déchets, et les forêts qui éliminent les polluants, emprisonnent le carbone et nous protègent des phénomènes météorologiques extrêmes;
- les bienfaits de la nature sur la culture ainsi que sur la santé mentale et physique;
- les services de soutien qui sont essentiels pour tous les éléments ci-dessus, tels que le cycle de l'eau et des nutriments, la production d'oxygène et la formation du sol.

Ce large éventail de services signifie que 44 000 milliards de dollars US, soit plus de la moitié du PIB mondial, dépendent modérément ou fortement de la nature². Malgré tout, l'activité humaine détruit la nature dans le monde entier. La taille des populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, d'amphibiens et de reptiles a connu une baisse moyenne alarmante de 68 % depuis 1970³. La perte de biodiversité est un facteur reconnu de risques financiers⁴, et pourtant le secteur financier continue de contribuer à la perte de biodiversité par ses activités d'investissement et de production. La situation doit changer.

¹ Le glossaire de base de l'IPBES (<https://ipbes.net/fr/node/16257>)

² http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

³ <https://livingplanet.panda.org/en-gb/>

⁴ <https://publications.banque-france.fr/en/silent-spring-financial-system-exploring-biodiversity-related-financial-risks-france>

Engagements et activités en cours

En mai 2021, nous avons signé l'engagement Finance for Biodiversity et rejoint l'initiative Terra Carta. Dans le cadre de notre engagement en faveur de Finance for Biodiversity, nous voulons contribuer à *inverser la tendance à la disparition de la nature d'ici 2030*⁵, un objectif qui a également été repris par le G7 et le gouvernement britannique⁶. Le défi est de taille; les données fiables sur la biodiversité sont rares, les normes mondiales ne font pas encore consensus et les outils et méthodologies d'évaluation sont en cours d'élaboration.

À ce stade, les renseignements nécessaires pour fixer des objectifs précis n'existent pas. Toutefois, en tant que membre du groupe de travail sur l'évaluation de l'incidence de Finance for Biodiversity, Aviva soutient le développement d'outils d'évaluation, de méthodologies et de mesures liées à la biodiversité. De cette manière, nous serons en mesure de comprendre nos dépendances ainsi que notre incidence, et de déterminer ensuite des cibles et des objectifs appropriés.

Aviva s'engage dans des initiatives collaboratives du secteur, et participe notamment à la coalition mondiale des entreprises, Business for Nature, qui représente 4 100 milliards de dollars en revenus collectifs de ses membres. Nous avons contribué au Nature Handbook for Business du Council for Sustainable Business (CSB) publié en août 2021, qui aide les entreprises à déterminer les mesures permettant d'inverser la perte de biodiversité.

Aviva fait campagne contre la construction dans les plaines inondables depuis de nombreuses années en demandant : des règles d'urbanisme plus strictes afin de s'assurer que les nouvelles maisons ne sont pas construites dans des zones à haut risque sans que des défenses adéquates ne soient en place; au gouvernement britannique d'en faire une exigence dans le cadre du processus⁷. L'effet négatif sur la biodiversité ne fait que renforcer les arguments en faveur de telles mesures. Les plaines inondables constituent un élément important de l'écosystème fluvial, car elles assurent à la fois la protection contre les inondations et le maintien de la grande biodiversité qui y est présente. Pourtant, selon les estimations, de 70 à 90 % des plaines inondables d'Europe sont dégradées par l'activité humaine⁸.

Dans notre rapport sur la construction des communautés de l'avenir, Building Future Communities⁹, nous avons défini sept mesures clés pour protéger les habitations et les immeubles commerciaux contre les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes au cours des 30 prochaines années. Il s'agit notamment de recourir davantage à des solutions innovantes fondées sur la nature et adaptées au paysage britannique pour aider à se prémunir contre les multiples dangers climatiques. Les effets des changements climatiques – en particulier les inondations, les chaleurs extrêmes et les affaissements de sol – se font sentir aujourd'hui et risquent de s'aggraver considérablement au cours des 30 prochaines années. Les solutions fondées sur la nature peuvent protéger contre ces risques et, en même temps, avoir un effet positif sur la biodiversité; voilà les avantages mutuels que présente une réponse commune à ces défis parallèles.

Par exemple, en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), nous menons un projet dans le bassin versant de la rivière Soar, dans le Leicestershire, en collaboration avec différents groupes locaux afin d'explorer des solutions fondées sur la nature pour relever le « défi triple » : nourrir une population croissante, lutter contre la crise climatique et inverser la perte de nature. Au Canada, nous investissons dans le Programme de subvention nature et climat du WWF-Canada, afin d'aider les groupes locaux et les organisations autochtones à restaurer les terres et les littoraux dégradés dans le but d'améliorer les habitats et de capter le carbone.

Pour être efficaces, ces solutions doivent être adaptées aux caractéristiques uniques du paysage de la région où elles sont déployées et aux dangers propres aux environs. Par exemple, la plantation d'arbres peut s'avérer un moyen de défense efficace contre certains dangers climatiques, mais planter sur des terres humides peut endommager les habitats existants riches en biodiversité et en carbone, et faire plus de mal que de bien¹⁰. Il n'y a pas de solution universelle. Toutefois, notre partenariat stratégique avec le WWF nous garantira que nos efforts sont appropriés.

⁵ <https://www.financeforbiodiversity.org/about-the-pledge/>

⁶ Le gouvernement présente ses engagements en matière de biodiversité et de durabilité dans le Pacte du G7 pour la nature – GOV.UK (www.gov.uk)

⁷ <https://www.aviva.co.uk/content/dam/aviva-public/gb/pdfs/personal/aviva-edit/surveys-and-reports/aviva-edit-flood-report-2020.pdf>

⁸ <https://www.eea.europa.eu/publications/why-should-we-care-about-floodplains>

⁹ https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/newsroom/pdfs/reports/building_future_communities_report_july_2021.pdf

¹⁰ RSPB, WWF UK et Nature-Based Solutions Initiative, « The Role of Nature-based Solutions for Climate Change Adaptation in UK Policy », 2021, p. 5

Les principes de biodiversité d'Aviva

Aviva applique les principes de biodiversité suivants pour guider ses décisions et les mesures qu'elle prend en matière de biodiversité.

1. **Protéger et restaurer la biodiversité** – et pas seulement minimiser les pertes.
2. **Constater et gérer** les effets sur la biodiversité, la dépendance à l'égard des services écosystémiques et les dangers.
3. **Collaborer** avec les autres pour améliorer les mesures, la divulgation de renseignements et l'action sur la biodiversité.
4. **Engager** les entreprises dès le départ et exercer nos droits et responsabilités en tant que gestionnaires pour les aider à lutter contre la perte de biodiversité.
5. **Agir pour progresser maintenant**, tout en reconnaissant les défis et en faisant évoluer notre approche en fonction des pratiques exemplaires émergentes.
6. **Défendre la biodiversité** par le biais de notre personnel et de nos activités, des entreprises dans lesquelles nous investissons et produisons, et de ce que nous demandons aux gouvernements.
7. **Miser** sur les domaines où nous pouvons avoir la plus grande incidence.

En s'appuyant sur nos principes de biodiversité, Aviva a déterminé les cinq domaines ci-dessous que nous pensons aptes à contribuer à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

Comprendre les risques et évaluer les effets

En tant qu'entreprise de longue durée, nous reconnaissons que les effets d'aujourd'hui peuvent se transformer en dangers futurs. À ce titre, la compréhension commune des effets, de la dépendance et des dangers existants en matière de biodiversité constitue une bonne pratique de gestion des risques. Pour gérer les risques liés à la perte de biodiversité, ainsi que notre incidence et notre dépendance à cet égard, nous nous engageons à effectuer une évaluation de nos investissements (portefeuilles d'obligations de société, d'actions, d'actifs souverains et d'actifs réels), de notre production et de nos activités afin de déterminer et de hiérarchiser les principaux domaines d'incidence et de dépendance^A, notamment en utilisant les outils d'évaluation pertinents dès qu'ils sont disponibles. Nous souhaitons achever ce projet d'ici la fin de l'année 2023.

Cette évaluation nous permettra :

- de fixer et de divulguer des objectifs pour augmenter notre incidence positive et réduire notre incidence négative sur la biodiversité^B;
- de revoir notre propension à prendre des risques et nos limites en matière de production, en concentrant notre attention sur les domaines où nous pouvons changer la donne;

- d'intégrer les effets sur la biodiversité dans les décisions d'approvisionnement;
- de concevoir des garanties et des pratiques de filtrage améliorées pour les secteurs à incidence élevée^A dans toutes nos activités d'investissement et de production;
- d'élaborer des politiques globales pour préserver les sites du patrimoine mondial sur la base des recommandations formulées dans le guide commun du WWF, de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), des Principes for Sustainable Insurance (PSI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)¹¹;
- de rendre compte annuellement et de manière transparente de nos progrès et de toute contribution positive ou négative d'importance aux objectifs mondiaux de biodiversité liés à nos activités de financement et à nos portefeuilles d'investissement.

Nous donnerons la priorité aux domaines dans lesquels nous avons le plus de visibilité et où nous pouvons concrètement changer la donne.

¹¹ <https://www.unepfi.org/psi/wp-content/uploads/2019/10/PSI-WWF-UNESCO-guide.pdf>

Engagement et soutien

Notre approche par défaut consiste à nous engager auprès des entreprises pour les encourager et les aider à prendre en compte l'incidence et la dépendance à la biodiversité ainsi qu'à gérer les risques associés. Conformément à notre approche sur les mesures climatiques, le désinvestissement n'est pas notre premier choix. Cela dit, le simple fait d'en disposer nous permet un engagement plus considérable. Une fois que nous aurons évalué les effets de notre portefeuille d'investissement et de production sur la biodiversité, nous déterminerons si une politique d'exclusion pourrait nettement réduire ces effets.

Nous avons déjà des exclusions de base en matière d'investissement et de production^C pour les activités suivantes en raison de leur incidence sur les changements climatiques et la biodiversité :

- **Le forage dans l'Arctique^D** – Le forage pétrolier dans l'océan Arctique présente de nombreuses difficultés en raison du climat extrême et de l'isolement de la région. Des déversements de pétrole sont donc susceptibles de se produire. Un important déversement de pétrole pourrait avoir des effets irréversibles sur la région, qui ne dispose pas des infrastructures nécessaires à une opération de nettoyage. Cela rendrait un tel événement potentiellement catastrophique.
- **Les sables bitumineux^E** – Les sables bitumineux figurent parmi les combustibles les plus gourmands en carbone de la planète – Greenpeace (mai 2021) estime que la quantité de gaz à effet de serre produite par baril de sables bitumineux peut être 30 % supérieure à celle que produit le pétrole classique¹², en plus d'avoir des effets négatifs sur la biodiversité, la qualité de l'eau et les groupes autochtones locaux.

En outre, nous n'assurons pas le traitement des déchets toxiques^F ni les conglomérats miniers mondiaux et les exploitations minières souterraines.

Notre évaluation de l'incidence nous aidera à établir l'ordre de priorité de nos activités d'engagement, en nous concentrant sur les secteurs à incidence élevée^A et sur ceux où nous avons le plus de visibilité à travers nos activités d'investissement, de production et d'exploitation. Nous encouragerons ces entreprises à prendre des mesures pour lutter contre la perte de biodiversité et les aiderons à définir des mesures et des objectifs appropriés^B, notamment en explorant les objectifs scientifiques potentiels pour la nature.

Aviva Investors continuera à s'engager sur les thèmes prioritaires de la déforestation, des protéines durables, des plastiques, des produits chimiques dangereux et de l'économie circulaire avec les entreprises des secteurs à incidence élevée, en plus de soutenir notre vaste programme d'engagement en faveur des changements climatiques. Nous planifions actuellement un programme d'engagement comptant 40 entreprises, qui se concentrera sur les politiques et les objectifs de biodiversité de chaque entreprise. En outre, nous procéderons à une évaluation du risque de déforestation dans notre portefeuille en guise de première étape de l'évaluation de l'incidence et des dépendances à grande échelle en matière de biodiversité.

Voici nos engagements au titre de notre politique de vote :

- Nous voterons en faveur des propositions demandant aux entreprises de s'abstenir de toute exploitation en zones protégées, des zones clés pour la biodiversité ou des zones considérées sensibles à l'environnement, ou d'utiliser des matériaux extraits de ces zones.
- Nous voterons contre les propositions de gestion ciblée des entreprises forestières de matières premières à risque les moins performantes du classement Global Canopy Forest 500¹³.
- Nous soutiendrons les propositions des actionnaires demandant à la direction d'évaluer, de rendre compte et de réduire les principales conséquences et dépendances vis-à-vis de la nature pour les secteurs à incidence

Déforestation

La déforestation est une question hautement prioritaire pour Aviva, car elle se situe à la croisée du changement climatique et de la perte de la biodiversité. En octobre 2021, nous avons signé la lettre d'engagement du secteur financier sur l'élimination de la déforestation liée aux matières premières. D'ici 2025, nous ferons tout notre possible, par le biais de l'engagement et de la gestion, pour éliminer les activités de déforestation liées aux matières premières agricoles à risque pour les entreprises de notre portefeuille d'investissement et de nos activités de financement.

Nous saluons l'ambition et le leadership de la présidence britannique de la Conférence des Parties (COP) en matière de déforestation, mais nous reconnaissons également les difficultés pratiques à fournir des portefeuilles exempts de déforestation. À ce jour, aucune entreprise publique jouant un rôle important dans les produits forestiers de base à haut risque n'a été en mesure de garantir l'absence de déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes déterminés à faire partie du changement en encourageant les entreprises que nous possédons à faire davantage pour éliminer la déforestation. Notre première étape sera de procéder à une évaluation officielle du risque de déforestation de nos portefeuilles et de se concentrer directement sur la déforestation liée aux matières premières. Nous nous concentrons sur l'engagement auprès des entreprises à haut risque afin d'avoir un réel effet sur le monde, plutôt que sur l'évitement ou le désinvestissement.

¹² <http://oci.carnegieendowment.org/#total-emissions>

¹³ ayant obtenu 0/5 au classement Global Canopy Forest 500 <https://forest500.org/>

Restauration

En plus d'agir pour limiter les dommages, nous avons également la possibilité de promouvoir la biodiversité en créant de nouveaux produits dans lesquels nous investissons. Nous explorerons le potentiel des produits d'assurance susceptibles de contribuer à la restauration de la biodiversité.

Grâce à nos stratégies de biens immobiliers pour la transition climatique, nous investirons un minimum de 50 millions de livres sterling en 2021-2022 dans le boisement et la gestion durable des forêts. Cela nous permettra d'atteindre la carboneutralité sans crédits carbone supplémentaires. Nos investissements directs dans la sylviculture seront réalisés conformément au Woodland Carbon Code et les forêts détenues complètement ou partiellement par les clients d'Aviva Investors seront gérées conformément aux pratiques de gestion forestière durable du Forest Stewardship Council. Cela s'ajoute à l'investissement de 100 millions de livres sterling dans des solutions fondées sur la nature d'ici 2030, qui fait partie de notre ambition climatique¹⁴.

Aviva Canada a souscrit un contrat de cautionnement pour un pipeline qui transporte du gaz naturel à partir d'un puits de gaz naturel existant depuis des années et qui produira encore pendant cinq à dix ans. Une fois que la production du puits n'est plus rentable, nous fournissons une garantie pour les travaux de remise en état afin de retirer le pipeline et de restaurer le terrain. L'entente a été conclue avec la province de l'Alberta. Nous détenons les garanties de l'entreprise

et/ou des garanties de sûreté, garantissant à Aviva qu'ils achèveront les travaux de restauration. Aviva Canada a passé beaucoup de temps à s'assurer que le puits de gaz naturel présente les caractéristiques économiques (y compris un test de résistance de leurs modèles) pour répondre à l'obligation de remise en état et/ou que les sociétés garantes ont d'autres actifs capables de répondre aux exigences de restauration. Des fonds ont été mis de côté dans un compte en fiducie pour payer la restauration au fur et à mesure que les mines se rapprochent de leur fin de vie utile.

Nous reconnaissons la passion et l'intérêt de nos employés dans ce domaine par la formation du groupe de travail Wild Aviva, composé de collègues de l'entreprise manifestant un intérêt pour la conservation. Nous avons mis à l'essai un certain nombre d'initiatives sur notre site de Bristol, notamment l'installation de nichoirs, la plantation de fleurs sauvages et une enquête sur les chœurs de l'aube, qui nous permettra d'enregistrer les espèces lorsque le site « prend vie » tôt le matin. Nous avons l'intention de les déployer sur le reste de nos sites britanniques pour favoriser l'engagement de nos employés en appui à ces initiatives locales.

Sur l'ensemble des sites de nos bureaux, nous nous engageons à entreprendre une évaluation des espèces et des habitats afin d'établir une base de référence pour la biodiversité de nos sites. Nous examinerons ensuite les mesures que nous pouvons prendre pour préserver et restaurer la biodiversité en fonction de chaque lieu. Dans la mesure du possible, nous cherchons à travailler avec des partenaires locaux, notamment les conseils municipaux et les associations caritatives.

¹⁴ <https://www.aviva.com/newsroom/perspectives/2021/03/taking-climate-action/>

Pouvoir d'influence

Influencer les gouvernements et les responsables des politiques pour qu'ils apportent des changements au niveau des systèmes afin de soutenir la transition vers un avenir durable est un élément clé de l'ambition d'Aviva en matière de développement durable. L'engagement de financement pour la biodiversité engage les signataires à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. Nous appelons les gouvernements et les décideurs politiques au Royaume-Uni et dans le monde entier à s'assurer que notre système financier n'impose pas à la nature des demandes qui dépassent ce qu'elle peut offrir.

Le gouvernement britannique a mis en évidence l'état actuel de la biodiversité en relevant les principales activités qui facilitent la perte de la biodiversité et certaines des défaillances du marché¹⁵.

Les gouvernements doivent maintenant se concerter et s'engager sur des objectifs communs qui sont sans équivoque pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030. Cela doit comprendre des objectifs précis, mesurables, réalisables, réalistes et temporels, et des étapes provisoires. Un engagement explicite en faveur de la réduction de la perte de la biodiversité et des objectifs précis doit être accompagné de plans de financement. Nous pensons qu'une action gouvernementale visant à créer les conditions qui permettent aux investisseurs d'obtenir un revenu de la restauration de la nature est essentielle pour libérer l'investissement du secteur privé dans ce bien public le plus fondamental.

Les entreprises et les institutions financières doivent être encouragées à évaluer leurs effets et de leurs dépendances envers la nature, et à en rendre compte,

afin de faciliter l'évaluation des risques et des occasions liés à celle-ci. Pour y parvenir, des initiatives telles que le groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature (TNFD), pour lequel nous sommes membres du groupe des parties prenantes, doivent être rapidement mises en place.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) qui se tiendra en avril 2022 à Kunming, en Chine, est un moment crucial pour galvaniser les efforts internationaux visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité. En effet, le plan stratégique 2011-2020 de la CDB sera mis à jour avec un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce cadre déterminera les priorités des différents gouvernements, sur lesquelles les entreprises devraient fonder leurs mesures à prendre. À ce titre, il doit être définitif et ambitieux en plus de refléter le rôle qu'un système financier durable doit jouer dans la réalisation de la vision commune de la CDB, soit vivre en harmonie avec la nature pour 2050.

Aviva continue de travailler en collaboration avec notre partenaire stratégique, le WWF, afin d'obtenir un résultat ambitieux pour le cadre de l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui inclut toutes les parties prenantes.

À l'échelle locale, Aviva fait campagne pour que des mesures soient prises afin d'encourager les entreprises à protéger l'environnement dans lequel elles exercent leurs activités et pour que les « zones protégées » soient réellement protégées. Nous continuerons d'accroître nos activités en faisant valoir la restauration et la protection de la biodiversité ainsi qu'un système financier mondial qui y est favorable.

Mesures, objectifs et rapports

Nous accueillons les activités des parties prenantes externes qui développent des approches en matière de mesure et d'indicateurs de biodiversité. En particulier, les développements du World Benchmarking Alliance Nature Benchmark et des Science Based Targets for Nature sont prometteurs. Aviva est membre du groupe des parties prenantes du groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature (TNFD)⁶. Nous continuerons à travailler avec le TNFD pour soutenir les progrès dans ce domaine.

Une fois que nous aurons terminé notre évaluation et déterminé les effets et dépendances de la biodiversité, nous avons l'intention de fixer des objectifs détaillés pour nous aider à atteindre notre objectif d'inverser la tendance à la déperdition de la nature d'ici 2030, conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Nous prévoyons faire un rapport annuel sur ces objectifs, y compris sur toute contribution positive ou négative aux objectifs mondiaux de biodiversité liés à nos activités d'investissement, de souscription et d'exploitation. Nous appelons les autres entreprises à adopter une approche similaire.

Nos clients, nos collègues, nos collectivités et notre économie dépendent tous d'un environnement naturel prospère. Chacun de nous doit apporter les changements nécessaires pour protéger et restaurer la biodiversité qui nous nourrit.

¹⁵ https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/957292/Dasgupta_Review_-_Abridged_Version.pdf

Notes de bas de page

- A.** La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et Portfolio Earth soulignent que les secteurs d'activité suivants sont des facteurs clés de la perte de biodiversité :
- Système alimentaire et produits agricoles, notamment la pêche, l'aquaculture et la mariculture, ainsi que l'agriculture et les pâturages (cultures, élevage, agroforesterie)
 - Foresterie et produits forestiers ligneux
 - Extraction de métaux et de minéraux
 - Combustibles fossiles
 - Infrastructures (barrages, villes, routes)
 - Tourisme
 - Déplacement de biens et de personnes (voie aérienne, maritime et routière)
- En outre, le rapport Beyond Business As Usual de l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement a mis en évidence les secteurs suivants comme ayant une forte dépendance inhérente aux services écosystémiques : Produits agricoles, vêtements Accessoires et produits de luxe, brasseurs, réseaux publics de distribution d'électricité, producteurs indépendants d'électricités et commerçants de produits énergétiques, distillateurs et viticulteurs, produits forestiers, services d'eau
- B.** Les actifs des actionnaires et les actifs des clients pour lesquels nous avons un contrôle décisionnel. Lorsque nous n'avons pas ce contrôle (par exemple, lorsqu'il incombe aux administrateurs de régimes de retraite), nous nous engageons auprès des décideurs pour expliquer notre approche.
- C.** Conformément à nos engagements en faveur du climat, cette exclusion s'applique d'ici fin 2021 aux entreprises réalisant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires grâce à ces activités. Nous faisons une exception pour les entreprises qui prennent au sérieux leur transition vers l'abandon des

combustibles à teneur élevée en carbone et qui se sont engagées à respecter des objectifs scientifiques clairs, conformes à l'objectif de l'accord de Paris de limiter la hausse des températures à 1,5 degré Celsius.

- D.** Forage dans l'Arctique – La définition de l'Arctique est géographique et comprend les activités de production pétrolière du cercle polaire arctique. Cela comprend la production pétrolière côtière, infracôtière et extracôtière.
- E.** Les sables bitumineux sont un type de combustible fossile non traditionnel composé de sable, de bitume (pétrole brut dense), d'argile, de minéraux et d'eau. Ils sont lourds et leur extraction et leur raffinage nécessitent souvent d'importantes quantités d'eau et d'énergie.
- F.** Le terme « déchet toxique » désigne tout produit chimique ou toute substance qui, au titre des lois et réglementations locales, présente un risque substantiel pour la santé ou l'environnement. Nous prenons en considération les clients pour lesquels ce traitement est une activité accessoire non essentielle, à condition qu'elle soit entièrement conforme à toutes les lois et réglementations environnementales.
- G.** Le groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature (TNFD) est composé de quatre partenaires fondateurs – Global Canopy, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) – qui soutiennent le groupe de travail non officiel et le groupe d'experts techniques. Ils visent à fournir un cadre d'information qui complète le cadre du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) pour donner aux entreprises et aux institutions financières une image complète de leur risque écologique. La mise en place du cadre est prévue pour 2023.